



LE PRÉSIDENT

Melun, le - 5 MARS 2021

Dossier suivi par Anna MOGE
Tél. : 01 64 14 72 86
anna.moge@departement77.fr
Nos réf. : DGAA/DADT/SDT/AG/AM/SL/D21-002255-DADT
Vos réf. : SA/CMNE 2021-02

Madame Stéphanie AUZIAS
Maire
Hôtel de Ville
77410 ANNET-SUR-MARNE



Objet : Modification du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire,

Suite à votre courrier du 1^{er} février 2021 notifiant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier, il n'appelle pas d'observations de la part du Département sur ses domaines de compétence.

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de PLU approuvé.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental